Compagnie d'assurance Combined d'Amérique, succursale canadienne
TSMAV clôture de l'exercice financier 2024

TSMAV

La loi canadienne sur les sociétés d'assurances (LSA) prévoit que les sociétés d'assurance, les sociétés de secours et les sociétés de portefeuille d'assurance fédérales ainsi que les sociétés exploitant une succursale au Canada, respectivement, doivent maintenir un capital suffisant ou un excédent suffisant de leur actif au Canada sur leur passif au Canada.

Le test de suffisance de la marge d'assurance vie (TSMAV) du BSIF, et la ligne directrice A-4 du BSIF, Capital réglementaire et cibles internes de capital, établissent le cadre permettant au surintendant du BSFI de déterminer si les sociétés exerçant des opérations au Canada par l'entremise d'une succursale (de succursales) conservent un excédent suffisant.

(000's CAD)		31-Dec-24	31-Dec-23	Change(%)
Marge disponible	A	622,671	521,657	19.4%
Autres actifs admissibles	B	120,416	107,255	12.3%
Provision d'excédent et dépôts admissibles	C	262,736	257,179	2.2%
Marge requise	D	503,567	471,690	6.8%
Ratio du noyau TSMAV : (A + 70%C - B)/D		136.3%	126.0%	8.1%
Ratio total du TSMAV: (A+C)/D		175.8%	165.1%	6.5%

		Total	Noyau
Ratios cibles de surveillance du TSMAV du BSIF		100%	70%
Ratios cibles minimaux du TSMAV du BSIF		90%	55%

Analyse qualitative du ratio de solvabilité (d'une période sur l'autre) :

- Le ratio total de TSMAV a augmenté de 165,1 % (31 décembre 2023) à 175,8 % (31 décembre 2024).
- En 2024, le changement dans la marge disponible (A) est attribuable à l'acquisition d'actifs supplémentaires et à la diminution du passif.
- En 2024, le changement dans la provision d'excédent (C) est attribuable à la mise à jour de la courbe des taux.
- En 2024, le changement dans la marge requise (D) est principalement attribuable à la courbe des taux et mise à jour du modèle lors de l'évaluation de fin d'année.
- Le ratio total demeure supérieur au niveau cible opérationnel de la succursale et bien supérieur au niveau cible aux fins de surveillance.

Note 1:
https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/consignes/repertoire-consignes/test-suffisance-du-capital-societes-dassurance-vie-ligne-directrice-2024